

**LAVAYSSIÈRE LOILLIER Associés**

**Expert Comptable** (inscrit au tableau de l'ordre de la région de CHAMPAGNE)

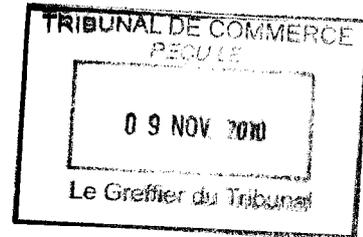
**Commissaire aux Comptes** (membre de la compagnie régionale de REIMS)

Claude LAVAYSSIERE, Alexandra LOILLIER LAVAYSSIERE, Mickael LOILLIER

Reçu le

- 9 NOV. 2010

TRIBUNAL DE COMMERCE  
REIMS



**AUDEXCO Audit – Expertise – Conseil**

Société A Responsabilité Limitée au capital de 14 000 Euros

Siège Social : 235 avenue de Laon

51100 REIMS

RCS REIMS : 421 247 727

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION  
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

***AUDEXCO Audit – Expertise – Conseil***

**EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

8 rue Camille Lenoir - 51100 REIMS

Tél 0326885238 Fax 0326409045 email [cabinet.lavayssiere@wanadoo.fr](mailto:cabinet.lavayssiere@wanadoo.fr) site [www.expertcomptable-lla.com](http://www.expertcomptable-lla.com)

SIRET : 49304938100012 S.A.R.L. au capital de 500 000 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION  
SUR LA TRANSFORMATION DE LA  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
*AUDEXCO Audit – Expertise - Conseil*  
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L 224-3 du Code de commerce, par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de REIMS en date du 11 octobre 2010, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. La doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.



Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

**Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.**

**Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.**

**Aucun avantage particulier n'est stipulé dans le cadre de l'opération de transformation envisagée.**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE  
LIMITEE *AUDEXCO Audit – Expertise - Conseil*  
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de REIMS en date du 11 octobre 2010, et en application de l'Article L223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux au regard de la doctrine professionnelle des commissaires aux comptes. La doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Notre synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante.

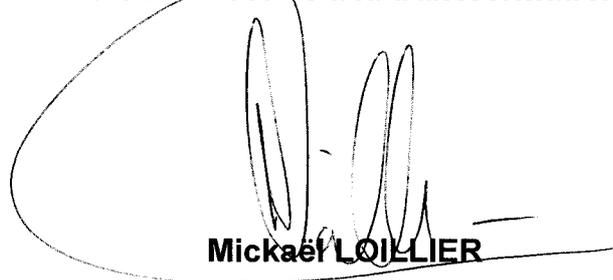
Les derniers comptes annuels clos le 30 juin 2010 nous ont été communiqués. Sur la base de ces comptes, nous avons pu apprécier la composition du résultat bénéficiaire de 52 243 €. Nous n'avons pas relevé d'élément susceptible de remettre en cause la continuité de l'exploitation au jour de l'établissement de notre rapport.

**Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.**

REIMS, le 26 octobre 2010

Pour la SARL LAVAYSSIERE LOILLIER ASSOCIES

***Le Commissaire à la transformation***



Mickaël LOILLIER